

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 mars 2025.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian - ALQUIER Jérémy - DURAND Julie - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Delphine BERNARD à Magali NEGRE Xavier MAFFRE à Anthony DURAND
Thierry GAUBERT à Cédric CARME

Secrétaire de séance: Anthony DURAND

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2025 AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES-MAZAMET DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DU PORTAIL HAUT

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2012/135 de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet en date du 22 octobre 2012 par laquelle la Communauté crée un fonds de concours de soutien aux opérations de bâtiments et travaux publics des communes rurales et fixe le taux d'intervention à 50% maximum des dépenses éligibles hors taxes dans la limite de 10 000 € par commune et par an,
DECIDE de solliciter un fonds de concours de 10 000 € HT pour 2025, auprès de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet pour la réalisation d'un projet de voirie Rue du Portail Haut qui s'élève à : 85 280 € HT.

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES :	85 280 € HT
RECETTES : Communauté d'Agglomération	10 000 € HT FDC 2025
Département	10 967.60 € HT
Commune	64 312.40 HT
TOTAL SUBVENTION	10 000 € HT

Le Secrétaire de Séance : Anthony DURAND

Le Maire

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 9 avril 2025

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 10 avril 2025